

RELEVÉ DES COMPTEURS 2025

(PÉRIODE DE FACTURATION : AVRIL 2024 A AVRIL 2025)

Nous vous informons, que le relevé annuel des compteurs d'eau sera effectué par les agents du Syndicat les semaines suivantes :

LA CHAUSSÉE : Du LUNDI 7 au VENDREDI 11 AVRIL 2025

GILLES : Du LUNDI 7 au VENDREDI 11 AVRIL 2025

OULINS : Du LUNDI 14 au VENDREDI 18 AVRIL 2025

GUAINVILLE : Du LUNDI 14 au VENDREDI 18 AVRIL 2025

ROUVRES : Du MARDI 22 au VENDREDI 25 AVRIL 2025

LE MESNIL-SIMON : Du MARDI 22 au VENDREDI 25 AVRIL 2025

BONCOURT : Du LUNDI 28 au MERCREDI 30 AVRIL 2025

MONDREVILLE : Du LUNDI 28 au MERCREDI 30 AVRIL 2025

Lors du passage des agents, votre ou vos **regards, compteurs tuyauteries, devront être accessibles, ouverts et nettoyés.**

Nous vous rappelons qu'en application du règlement Syndical et de la délibération votée par les membres du Comité Syndical le 09/12/2002 et 10/04/2019 les conséquences de la négligence de l'abonné seront facturées.

RAPPEL : Vigilance fuite ! Il est de votre responsabilité de vérifier votre compteur d'eau chaque mois.

Les compteurs d'eau doivent OBLIGATOIREMENT être relevés et contrôlés par les agents du Syndicat des Eaux durant cette période.

En cas d'impossibilité de votre présence durant la période des relevés, nous vous serions obligés de bien vouloir **8 JOURS avant : nous adresser une photo de votre compteur par mail avec vos coordonnées (Nom, Prénom, adresse et n° téléphone) ou prendre rendez-vous avec nos services.**

Certain de votre compréhension.